

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 23 Septembre 2014

Procès-Verbal

L'An Deux Mille Quatorze, le Vingt-Trois Septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Plat, Paquien, Catherine, Métaireau, Lelièvre, Baroni, Riot, Robé, Andreault, Hubert, Dinnequin, Blondeau, Lalanne, Menant, Laure, Malbrant, Joucla et Blumann.

Absents ayant donné procuration : Mme Garrigue à M. Plat, M. Garcia à Mme Catherine, M. Laloum à Mme Hubert et Mme Houdayer à M. Malbrant.

Absente : Mme Mazeret-Magot.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : Madame Baroni.

L'intégralité des débats sur bande audio sera à la disposition de toute personne.

Le Procès-Verbal de la séance du 27 Août 2014 est approuvé à l'unanimité.

Madame Claude GREFF est intervenue à l'ouverture de la séance et a informé les membres du Conseil sur ses missions parlementaires.

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération n° 2014-28 du 28 Mars 2014 « délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal »

- Décision signée le 27 Août 2014 :

↳ Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Rue de Vaufoynard, confié au Bureau d'Etudes GEOPLUS, pour un montant de 32 269.16€ HT.

- Décision signée le 02 Septembre 2014 :

↳ Régularisation des alignements de la rue de Vaufoynard confiée au Cabinet VOLTE & ROUSSEAU, pour un montant de 10 512.00€ TTC.

- Décision signée le 12 Septembre 2014 :

↳ Révision du plan de zonage « termites » confiée à la FREDON 37 (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Centre), pour un montant de 3 863.76€ TTC.

- Décision signée le 12 Septembre 2014 :

↳ Entretien des espaces verts du terrain de football et du Parc Saint-Georges (de Septembre à Octobre 2014) confié à VAL DE LOIRE PAYSAGES, pour un montant de 3 036.00€ TTC.

- Décision signée le 16 Septembre 2014 :

↳ Création de la régie « Affaires Culturelles » (annulation de la décision n° 2011-07 du 14 Février 2011).

Délibération n° 2014-89

Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 08 septembre 2014 soit plus de 10 semaines avant la date de scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique est de 51 agents,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** à trois le nombre de représentants titulaires du personnel et à trois le nombre de représentants suppléants au Comité Technique ; **DECIDE** le paritarisme intégral en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ; **DECIDE** le **recueil**, par le Comité Technique, de l'avis des représentants des collectivités préalablement à celui du personnel.

Délibération n° 2014- 90

**Fixation du nombre de représentants du personnel au CHSCT
(Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)
et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements**

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 08 septembre 2014 soit plus de 10 semaines avant la date de scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT est de 51 agents,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** à **trois** le nombre de représentants titulaires du personnel et à trois le nombre de représentants suppléants au CHSCT ; **DECIDE** le paritarisme intégral en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ; **DECIDE** le **recueil**, par le CHSCT, de l'avis des représentants des collectivités préalablement à celui du personnel.

Délibération n° 2014-91

Budget de la Commune - DM n° 3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
011	60612	Energie - Electricité	4 400,00 €	013	6419	Remboursement sur rémunérations de personnel	10 000,00 €
	60621	Combustible	- 4 400,00 €				
	60622	Carburants	2 000,00 €				
	61521	Entretien de terrain	3 500,00 €				
	61522	Entretien de Bâtiments	3 000,00 €				
	6156	Maintenance	700,00 €				
	6182	Documentation Générale	600,00 €				
	6227	Frais acte et de Contentieux	1 560,00 €				
	6232	Fêtes et Cérémonies	1 350,00 €				
	6237	Publications	- 698,00 €				
	6247	Transports Collectifs	850,00 €				
	6257	Réceptions	700,00 €				
65	6574	Subvention de Fonctionnement aux Assoc	1 000,00 €				
022		Dépenses imprévues	- 25 148,93 €				
023		Virement à la section d'investissement	20 586,93 €				
		Total	10 000,00 €				

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
028	21578	Signalisation	- 3 000,00 €				
029	2315	Travaux de voirie	21 000,00 €	029	1342	Subvention Amendes de Police	1 413,07 €
030	2E+06	Eclairage Public	4 000,00 €				
123	2315	Rue de Vaufoynard	33 600,00 €	021		Virement de la section de fonctionnement	20 586,93 €
126	2315	Terrain de sport	- 33 600,00 €				
		Total	22 000,00 €			Total	22 000,00 €

Délibération n° 2014-92

Subvention à l'Association « PHARE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** une subvention à la l'Association « PHARE » d'un montant de 800 € (Huit cents euros) pour l'année 2014, notamment pour couvrir les frais de reproduction nécessaires lors d'expositions ou de participation à des manifestations ; **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2014 - Chapitre 65 - Article 6574.

Délibération n° 2014-93

Attribution d'une subvention à l'Ecole Privée Saint Joseph - Année 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 70 € pour les frais de scolarité d'un élève en classe de CE2 ; **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2014 - Article 6574.

Délibération n° 2014-94

Travaux Rue de Vaufoynard Mise en place d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le principe du recours aux systèmes des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements projetés par la collectivité Rue de Vaufoynard ; **RETIENT** l'opération ci-dessous ayant un caractère pluriannuel au titre des Autorisations de Programme :

Autorisation de programme 14-123 - TRAVAUX RUE DE VAUFOYNARD

Exercice	2014	2015	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	136 590 €	633 410 €	770 000 €
Recettes prévisionnelles			
- Fonds de concours CA	42 868 €	42 868 €	85 736 €
- Tour(s) Plus			
- Autofinancement/emprunt	93 722 €	590 542 €	684 264 €

NOTE que cette Autorisation de Programme fait l'objet d'un vote par opération individualisée dans le budget.

**Budget communal - Demande de fonds de concours « de droit commun »
auprès de la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS pour l'année 2014
au titre des opérations d'investissement de la Ville**

Monsieur Marc GARCIA, adjoint au Maire, expose qu'au vu des dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, la Communauté d'Agglomération Tour(s)Plus a arrêté les modalités d'attribution des fonds de concours. Ces fonds sont destinés à soutenir la politique d'investissements des Communes membres.

Le montant maximal du fonds de concours octroyé est de 42 868€. Ce montant ne doit pas dépasser 50% du montant des travaux restants à financer par la commune.

Vu la délibération n° 2014-83 du 27 Août 2014 sollicitant le fonds de concours auprès de l'agglomération Tour(s) Plus,

Considérant l'évolution des dossiers, il convient de présenter un seul dossier pour l'octroi du fonds de concours,

Le plan de financement est donc le suivant :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE VAUFOYNARD TRANCHE 1

DEPENSES HT		RECETTES	
*Maîtrise d'oeuvre	113 825 €	Fonds de Concours Agglo Droit Commun	42 868 €
*Travaux d'aménagement : création de trottoirs, aménagement de parkings, construction de murs de soutènement (Tranche 1)		Autofinancement	70 957 €
*Frais divers : NR frais d'annonce (marché), frais de marquage pendant les travaux, plan d'alignement (Tranche 1)			
TOTAL	113 825 €	TOTAL	113 825 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ANNULE** la délibération n°2014-83 du 27 Août 2014 ; **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus, au titre de l'année 2014, l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 42 868€ pour les travaux cités ci-dessus ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents administratifs et comptables à intervenir dans ce dossier.

Travaux Rue de Vaufoynard - Choix de l'Entreprise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** le marché à la SAS EUROVIA domiciliée ZI n° 2, Rue Joseph Cugnot à Joué-les-Tours, pour un montant de 493 657 € H.T., soit 592 388.40€ T.T.C. pour l'aménagement de la Rue de Vaufoynard qui consiste en la création et/ou reprise de trottoir, la construction de mur de soutènement, la construction en limite de propriété de murets de clôture, la fourniture et pose de bordures, la création de stationnements, la reprise du tapis général d'enrobé de la chaussée, la signalisation horizontale et verticale, et regard avaloir Eaux Pluviales ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint concerné à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA et toutes les pièces qui en découlent ; **STIPULE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2014 sur l'opération 123, et au budget 2015 ; **PRECISE** qu'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement est créée pour cette opération.

Délibération n° 2014-97

SIEIL - Participation communale pour des travaux de mise en lumière de l'Eglise

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 21 voix pour et une abstention (Monsieur Blumann), **APPROUVE** les travaux prévus pour la mise en lumière de l'Eglise (fourniture et la pose de fourreaux, de câble, de projecteurs led et notamment en encastrement au sol) ; **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2014 ; **PRECISE** qu'un décompte définitif sera adressé à la Commune une fois les travaux réalisés.

Délibération n° 2014-98

**SIEIL - Participation communale pour des travaux d'éclairage public
« Le Poirier la Belle » et « la Treille »**

La Commune a programmé divers travaux d'investissement en éclairage public sur la Commune qui seront réalisés sur l'année 2014, notamment sur le secteur « Le Poirier la Belle » et au Hameau de la Treille.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 21 voix pour et 1 abstention (Monsieur Blumann), **APPROUVE** les travaux de fourniture et de pose de lanternes sur les secteurs « Le Poirier la Belle » et « la Treille » ; **DIT** que la présente délibération annule et remplace celle n° 2013-132 du 16 décembre 2013 ; **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2014 ; **PRECISE** qu'un décompte définitif sera adressé à la Commune une fois les travaux réalisés.

Délibération n° 2014-99

SIEIL - Participation communale pour des travaux d'éclairage public - Rue de Vaufoynard

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les travaux d'éclairage public prévus rue de Vaufoynard ; **DONNE** son accord à la contribution de la commune d'un montant estimatif de 48 906.54€ ; **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2015 ; **PRECISE** qu'un décompte définitif sera adressé à la Commune une fois les travaux réalisés.

Délibération n° 2014-100

SIEIL - Participation financière aux travaux d'effacement du réseau BT - Rue de Vaufoynard

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les travaux d'effacement de réseau de distribution publique d'énergie électrique prévus rue de Vaufoynard pour un montant à la charge de la commune de 28 125.51€ ; **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2015 ; **PRECISE** qu'un décompte définitif sera adressé à la Commune une fois les travaux réalisés.

Délibération n° 2014-101

**Participation financière aux travaux d'effacement du réseau France Télécom
Rue de Vaufoynard**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications Rue de Vaufoynard, d'un montant estimé à 33 788.67€ ; **STIPULE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2015 ; **PRECISE** qu'une Autorisation de Programme/ Crédits de Paiement est créée à cet effet pour l'ensemble des travaux de cette rue ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention d'enfouissement des réseaux de télécommunication relative à ce chantier, à venir.

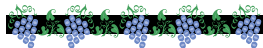
**Incorporation dans le domaine public du délaissé de voirie de l'ancienne Rue de Parçay
(ancienne voie communale n°2)**

Considérant qu'il y a lieu d'assurer en permanence la sécurité, la gestion et l'exploitation de l'A10 via l'accès de service n°615 et l'accès aux parcelles enclavées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MAINTIENT** le délaissé de voirie de l'ancienne rue de Parçay (ancienne voie communale n°2) dans le domaine public ; **DEMANDE** au service du cadastre de rétablir le délaissé de voirie de l'ancienne rue de Parçay dans le domaine public (ancienne voie communale n°2) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué en tant que de besoin à signer tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

INFORMATIONS

- 1- Prochaines réunions du Conseil Municipal les 12 Novembre et 19 Décembre 2014.
- 2- Spectacle Les Devos de l'Humour le Samedi 27 Septembre 2014 - Salle St-Vincent (18h).
- 3- Salon de l'Artisanat et du Développement Durable les 04-05 Octobre 2014 - Lulu Parc (10h-18h).
- 4- Lecture théâtralisée « mémoires d'un rat », organisée par la Bibliothèque le Samedi 08 Novembre 2014 - Salle St-Vincent (20h30) - Spectacle gratuit.
- 5- Cérémonie du 11 Novembre.
- 6- Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'Inondation Val de Tours - Val de Luynes - Concertation du 22 Septembre au 23 Novembre 2014 - Un avis sera à émettre lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 12 Novembre.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

